

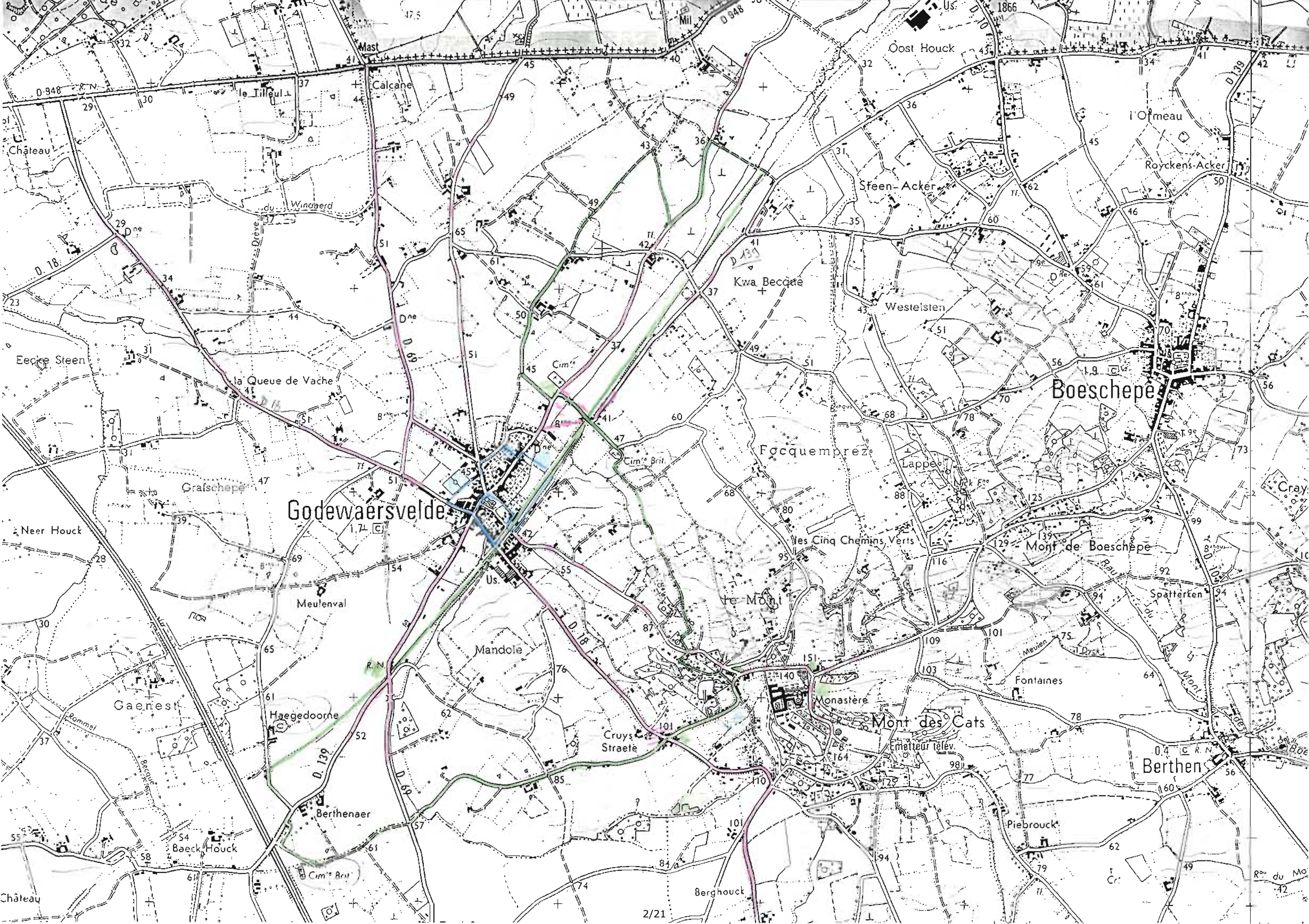
GODEWAERSVELDE

Canton de Steenvoorde

AMELIORATION DU CADRE DE VIE

PROGRAMME D'ETUDE

- Janvier 90 -



Godewaersvelde

Boeschepe

Mont des Cats

Berthen

OBJECTIFS

La commune de Godewaersvelde souhaite établir un programme pluri-annuel de travaux visant à améliorer le cadre de vie communal.

Le plaisir à vivre de ses habitants et le développement de ses atouts touristiques, ces deux thèmes se retrouveront en filigrane de toutes les actions à venir. La volonté est de maintenir et de reconstituer un caractère fortement rural, une présence forte de la nature dans ses caractéristiques locales et une qualité de l'environnement qui dans certaines parties du village a été malmenée.

Comme les communes voisines, Godewaersvelde s'est urbanisée aux pieds de la chaîne des monts de Flandre constitués du Mont des Cats, de Boeschepe, Kokereel et du Mont Noir pour la partie Française.

Les limites communales s'étendent pourtant jusqu'aux monts, ainsi le Mont des Cats se situe sur 3 communes : Méteren, Godewaersvelde et Berthen.

Afin d'éviter tout découpage préjudiciable à la prise en compte de l'ensemble du site, il sera fait état dans ce document programme de deux sites :

- 1 - Le centre communal
- 2 - Le Mont des Cats

La réflexion générale sur le site du Mont se libérera des limites communales. Les communes voisines, Méteren et Berthen adhérentes à la charte intercommunale des communes des Monts de Flandre - Val de Lys souhaitent en effet mener une réflexion "cadre de vie". La proximité de la Belgique doit également amener à réfléchir dans la perspective de l'abolition des frontières. Il faut intégrer la réflexion à un schéma de développement touristique des Monts des Flandres.

D'autre-part, il est demandé au maître d'oeuvre de l'étude de se rapprocher de l'ensemble des partenaires habituels de la commune et de tous ceux dont l'intervention pourra être profitable au maître d'ouvrage.

Il est intéressant de signaler que l'Abbaye souhaite préserver la qualité de son patrimoine foncier en préservant mais contrôlant la pratique touristique. Sont associés à cette réflexion :

- Le Conseil Général : service environnement
- Le centre de phytosociologie de Bailleul
- Le S.I.V.O.M. des Monts de Flandre
- Le C.A.U.E.
- L'Office de Tourisme des Monts des Flandres.



LES ACCES DE LA COMMUNE

A - La zone frontalière,

dite "Calcane" est un lieu de grand trafic. L'aménagement y est exclusivement routier.

Les seuls équipements commerciaux correspondent à un marché acquis ne nécessitant aucun effort de mise en scène.

L'appropriation des bords du C.D. 918 reflète la situation frontalière du lieu :

- Côté belge au nord :

- . Station service/commerces
- . Bâtiments précaires désaffectés ou sous utilisés appartenant aux services des douanes

- Côté français

- . Terrains en friches
- . Débit de boisson moribond
- . Maisons en ruine sur Godewaersvelde et Steenvoorde.

Du fait de la présence du C.D. 69, la commune souhaite donner à ce linéaire frontalier une qualité de vitrine communale, et d'amorcer une qualité d'espaces naturels vers le village (haies, arbres, effacement des clôtures béton et de poteaux E.D.F.)

Les esquisses demandées permettront d'entamer les démarches nécessaires pour la mise en oeuvre d'une image pouvant rallier le plus grand nombre d'intervenants dans le respect des objectifs fixés :

- Propriétaires fonciers
- Partenariat communal (Steenvoorde)
- Conseil Général (C.D. 948)
- Services des douanes
- P.T.T. - Signalisation.



B - Les voiries

Le C.D. 69, voirie communale depuis peu, les C.D. 18, 69 et 139 se croisent dans le centre de la commune.

Il est demandé au maître d'oeuvre un examen attentif de ces lieux et une mise en valeur basée sur les différentes séquences communes à chacun de ces axes (esquisses).

- Annonce des attraits touristiques de la zone des Monts de Flandres
- Parcours rural accentué, étude de circulation pour cyclistes nombreux en week-end.
- Approche de l'agglomération - traitement des vues latérales
- Marquage de portes
- Suppression de lieux médiocres
- Usage et valorisation des aménagements existants (ex : clôtures végétales et plantations le long du C.D. 18...).

Une sensibilisation et des conseils individualisés auprès des riverains pourrait être envisagée.

Les lieux de jonction au centre communal (C.D. 139 et place) feront l'objet de propositions tenant compte notamment de l'éclairage et de la signalétique routière-touristique.





L'ENSEMBLE DES ESPACES PUBLICS ET DES EQUIPEMENTS COMMUNAUX

Il est aujourd'hui possible de sillonner à pieds le village sans emprunter forcément les voiries automobiles et d'accéder ainsi aux divers équipements communaux.

Représentatif d'aucune pratique formelle, ce parcours devra par son traitement être indicatif et valorisant pour chaque équipement.:

- La Grand-Place côté nord est/sud est, à reconsidérer complètement
 - espace d'accueil, d'information et de fêtes
 - la vue sur l'école et le Mont des Cats sera maintenue - A.P.S. -
 - mise en scène de l'Eglise - suppression de la surface uniforme de bitume
 - éclairage d'un bâtiment remarquablement restauré
- Le parvis de l'école ancienne place de la gare - esquisse -
- L'arrière de l'école/lotissement - Jeux de plantations et de clôture - esquisse -
- L'ancienne voie S.N.C.F. depuis les ateliers municipaux, jusqu'au tir à l'arc. - esquisse -



- La Becque au nord de cet axe et ses franchissements. - esquisse -
- Plaine de tir à l'arc et ses équipements immobiliers.(flèches, Mobil home) - esquisse -
 La métamorphose des bâtiments pourrait faire l'objet d'un exercice avec les enfants des écoles.
- L'accès piéton au C.D. 139 face au futur musée de la fraude.,les abords de ce musée/ le parvis de la maison de retraite/ sont autant d'éléments qui composent ensemble une des entrées de la commune. Compte-tenu des enjeux touristiques/culturels et paysagers liés au musée de la fraude, l'aménagement générale de cette entrée de village devra affirmer le mode de fonctionnement du musée ainsi que son aspect novateur. - A.P.S. -



- Passage piéton en coeur d'îlot - (esquisses et sensibilisation des riverains).
- Carrefour en fourche avec les écoles, le presbytère. Cette autre entrée communale sera valorisée par le traitement des abords de la voirie.:
 - cour d'école - pignon de l'école - mur de clôture béton - local transfo E.D.F. - élargissement de voie et mini espaces résiduels.
 - mise en valeur du presbytère et du terrain autour de ce bâtiment.
- Accès aux terrains de sports et la grande esplanade. La commune souhaite maintenir la polyvalence d'usage de ce lieu (rassemblement, stationnement, sports...). Un travail des limites permettra un meilleur usage et une lecture plus tonique de cet espace diffus - esquisse - Cacher ou transformer la salle polyvalente pour l'intégrer au paysage..
- Venelle le long du terrain de foot et débouche sur le C.D. 18., autre entrée communale.



Les esquisses d'aménagement de cette suite d'espaces remarquables permettront à la commune une vision prospective et une garantie de cohérence et d'harmonie pour les travaux successifs qu'elle pourra entreprendre

Boucles de randonnée

Il sera demandé au maître d'oeuvre de s'associer aux partenaires de la commune pour la conception et la réalisation des deux boucles de randonnée greffées au G.R. 128.

Cette association portera notamment sur des conseils de traitement de sol, de traitement d'abords (fossés, haies) de signalétique, d'aménagement de lieux de halte, d'organisation de vues et de valorisation d'espaces significatifs et pittoresques (points de vue, houblonnières, fermes, découverte de la nature, arboretum, jeux autour de la fraude)

Des esquisses sont demandées :

- . Sur le linéaire de l'ancienne voie ferrée, au sud de l'école (y compris les abords des bâtiments industriels).
- . Pour l'aménagement du parking du cimetière ainsi que le franchissement piéton du C.D. 139 (faire du cimetière un lieu agréable où se recueillir)



LE MONT DES CATS

A - Points particuliers

Le carrefour dit "Cruys Straete" sur le C.D. 18 sera remanié après démolition d'un bâtiment en ruine.

Le franchissement du C.D. 18 par une des boucles de randonnée est un élément de programme supplémentaire à la conception de ce carrefour.

B - L'étang communal

De nombreux végétaux tels que les érables et les genêts qualifient déjà l'arrivée et les berges des plans d'eau.

L'ensemble du site se compose de trois séquences principales (accès - aire de détente/pique-nique - plans d'eau) dont les traitements non sophistiqués devront tenir compte :

- de leur cohérence réciproque
- des valeurs d'usage
- des vues depuis le site tant vers la plaine que vers le mont
- des vues du site depuis l'extérieur.

L'aménagement de l'aire de détente déjà plantée mais à remanier sera l'occasion d'une mise en scène de végétaux locaux dans un soucis pédagogique, démonstratif et esthétique basé néanmoins sur l'usage du lieu.

C - L'école

Face à l'école la commune souhaite réaliser une aire de stationnement et d'attente (auto-autobus). Cette réalisation "rustique" participera à la mise en état de la parcelle d'angle plantée de conifères - esquisse -



D - Le parking nord de l'hôtellerie.

Lieu d'observation de qualité exceptionnelle, le traitement de cet espace est peu satisfaisant d'autant plus qu'il y a confusion de lecture avec l'aire de jeux de l'hôtellerie.

La réponse attendue devra être en harmonie avec l'autre lieu d'observation, face à l'entrée du monastère, qui devra être également étudié. - esquisse -



LES THEMES GENERIQUES

A - Sentiers

En concertation avec les associations de randonneurs et les communes concernées, un ensemble de propositions seront faites pour la qualité d'usage et esthétique des sentiers et routes sillonnant le Mont des Cats. Ainsi que les deux boucles définies par la commune.

- traitement de sol, bas-côtés, haies, signalisation...

Les propositions se feront sous forme de fiches de cas, illustrant les types de problèmes rencontrés et les réponses possibles.

B - Paysagement

Les abords immédiats d'habitation ont parfois des répercussions brutales sur le paysage global du Mont ou sur la perception générale d'un lieu.

Des conseils pourront être prodigués aux habitants afin qu'ils puissent tenir compte de ces diverses échelles lors de l'aménagement de leur propriété.

Une demande communale pourrait être faite auprès de quelques habitants notamment pour des lieux quelque peu sinistrés plus souvent par maladresse que par malveillance.